



Projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal

Centre universitaire de santé McGill
Campus de la Montagne

Article 89, 5° - OCPM 13 mai 2008

Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Structure de la présentation

1. Contexte réglementaire
2. Évaluation du projet
3. Étapes à venir – processus référendaire

1- Contexte réglementaire – *Procédure*

- Le projet est étudié en vertu de l'article 89 de la Charte de Montréal
- Il est approuvé par règlement et adopté par le conseil municipal
- Il est susceptible d'approbation référendaire parce que situé dans un secteur soumis aux dispositions de la *Loi sur les biens culturels* (AHNMR)
- Le projet doit également faire l'objet d'une consultation publique par l'OCPM

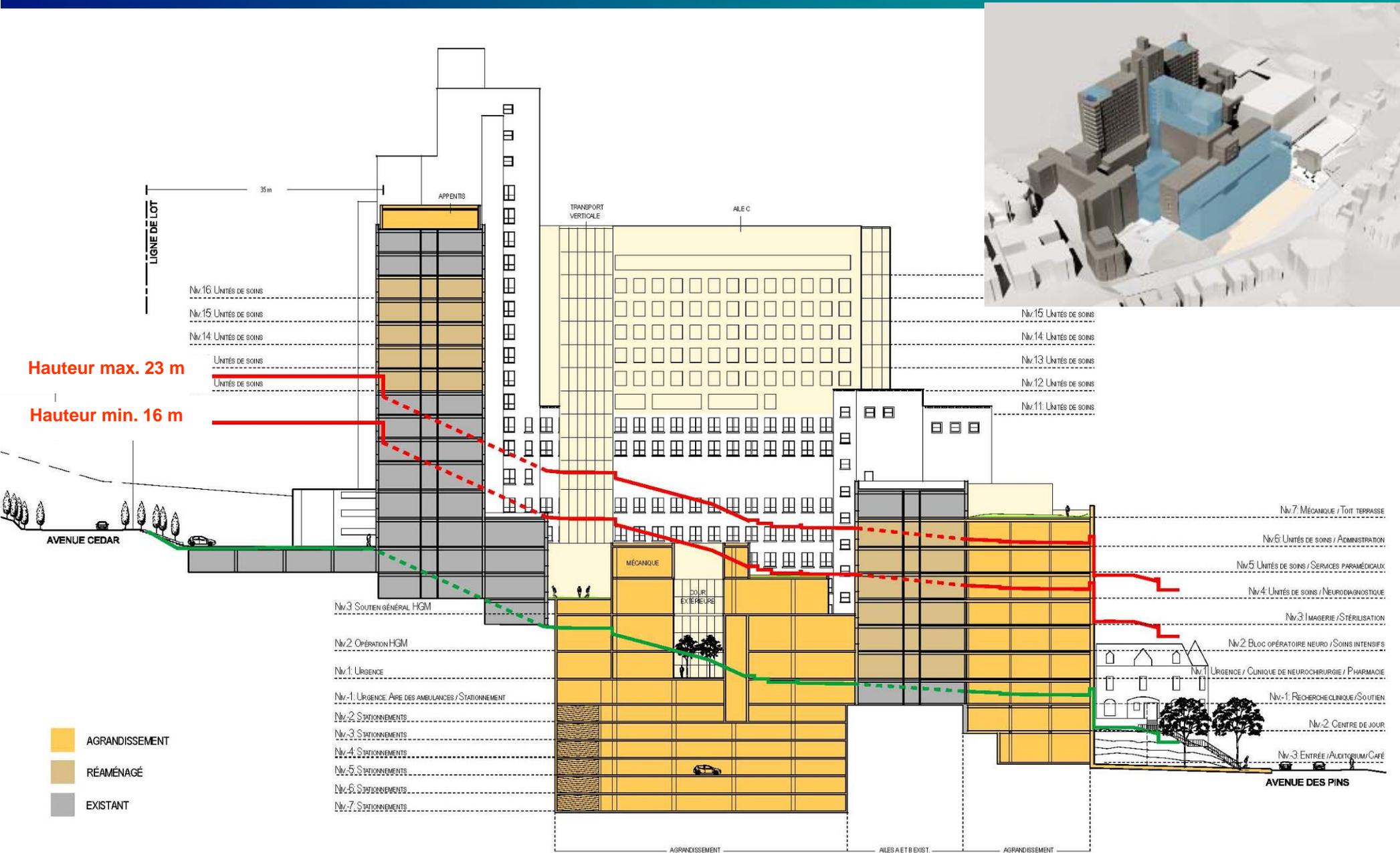
1- Contexte réglementaire – *Plan d'urbanisme*

- Conforme au Plan d'urbanisme et au document complémentaire en vigueur
- Ne correspond pas au document complémentaire en cours de modification
- Amendement au projet de règlement modifiant le document complémentaire est donc nécessaire

1- Contexte réglementaire - *Règlement d'urbanisme*

- Le projet déroge principalement aux éléments suivants du Règlement d'urbanisme :
 - Nombre maximum d'unités de stationnement (987 au lieu de 510)
 - Nombre minimum d'unités de chargement (5 au lieu de 6)
 - Hauteurs maximale et minimale

1- Contexte réglementaire - Hauteurs



2- Évaluation du projet – *La démarche*

- Comité de suivi
 - Arrondissement (DAUSE)
 - Bureau du patrimoine (SMVTP)
 - Direction des grands projets (SMVTP)
 - Direction des transports (SITE)
 - Direction du patrimoine et de la muséologie (MCCCFQ)



2- Évaluation du projet – *La démarche*

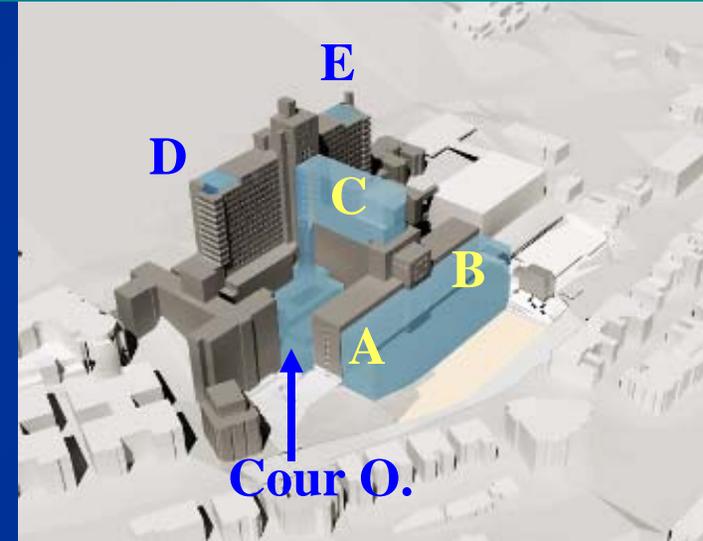
■ Instances consultatives

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU)
- Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)
- Commission des biens culturels (MCCCFQ)



2- Évaluation du projet – *Ses caractéristiques*

- Ailes A et B : agrandissement vers l'avenue Des Pins sur 9 étages
- Aile C: rehaussement sur 7 étages incluant un étage pour la mécanique
- Aile D et E : rehaussement pour loger des équipements mécaniques
- Cour Ouest : nouvelle construction de 5 étages et de 6 niveaux de stationnement en sous-sol (264 unités)
- Agrandissement = 43 300 m²
- Superficie totale = 135 960 m²



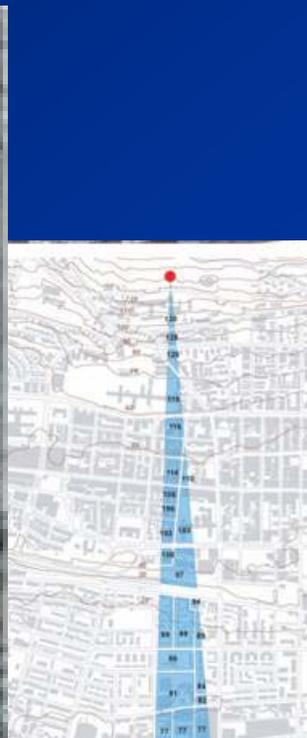
2- Évaluation du projet - *Principes d'aménagement*

■ Principes d'aménagement

- Préserver les vues (ville, fleuve et montagne)
- Assurer des interfaces de qualité :
 - parc du Mont-Royal
 - site historique + bâtiments d'intérêt
 - environnement bâti aux abords du site
- Respecter les caractéristiques de l'implantation et de la volumétrie de l'ensemble hospitalier existant
- Améliorer l'accessibilité par les modes alternatifs de transport et assurer la sécurité des déplacements aux abords
- Préserver et accroître la végétation



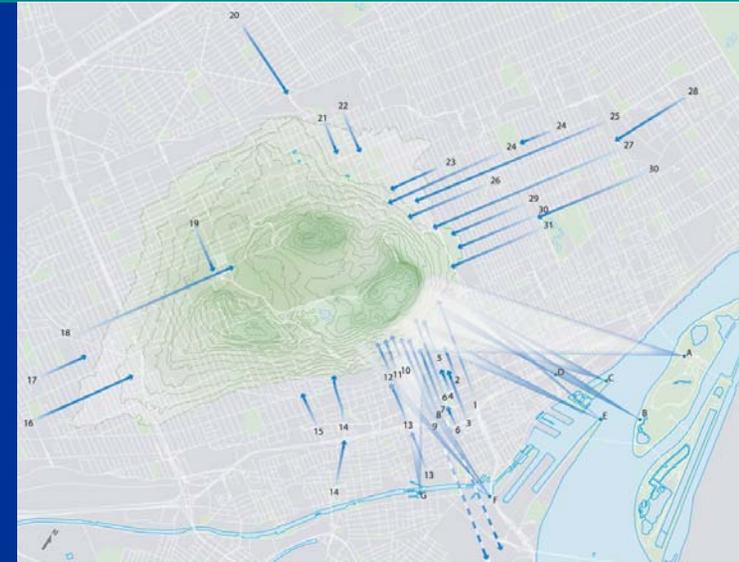
2- Évaluation du projet – *Les vues*



Vue protégée

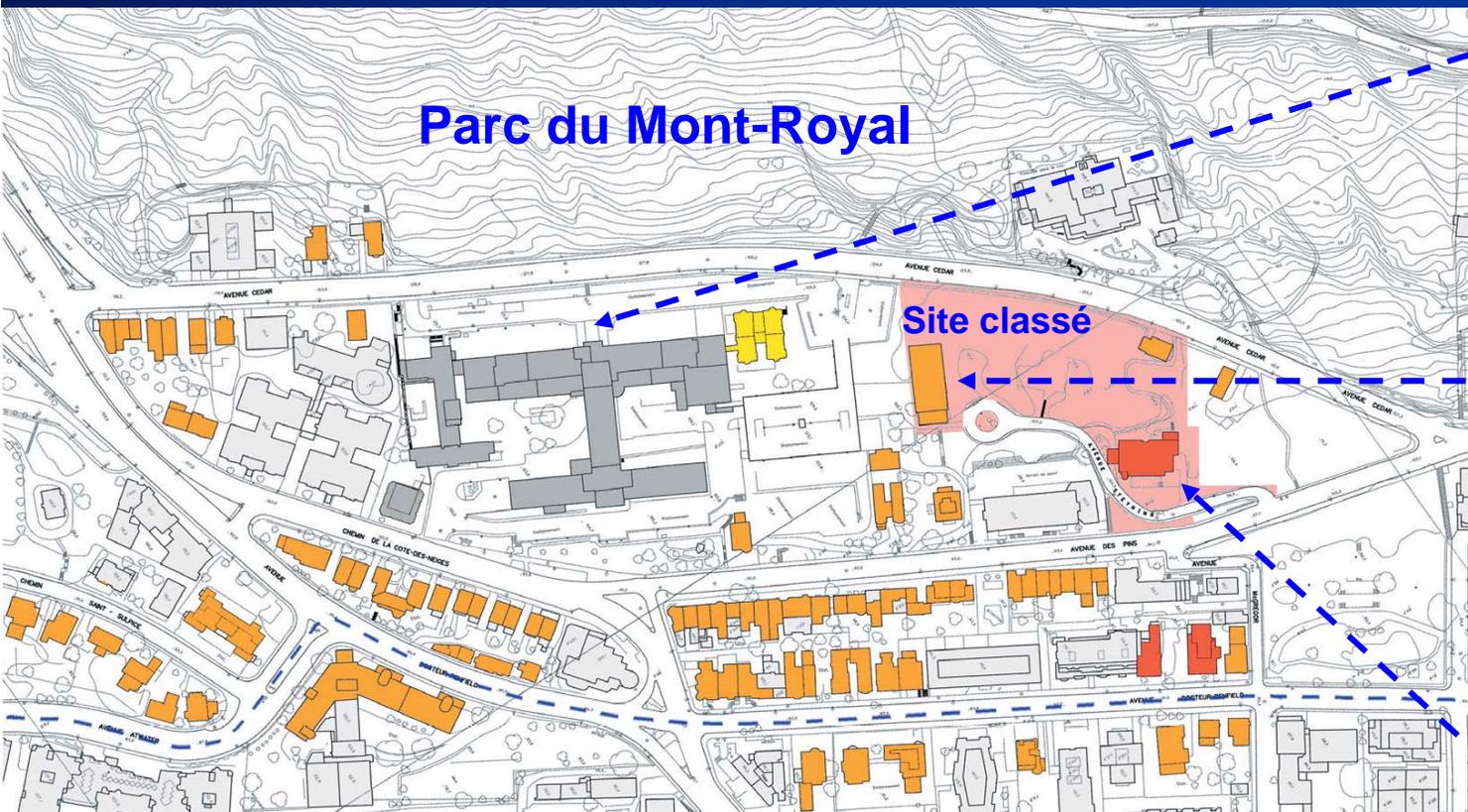
2- Évaluation du projet – *Les vues*

Les volumes construits n'affectent aucune des vues vers la montagne



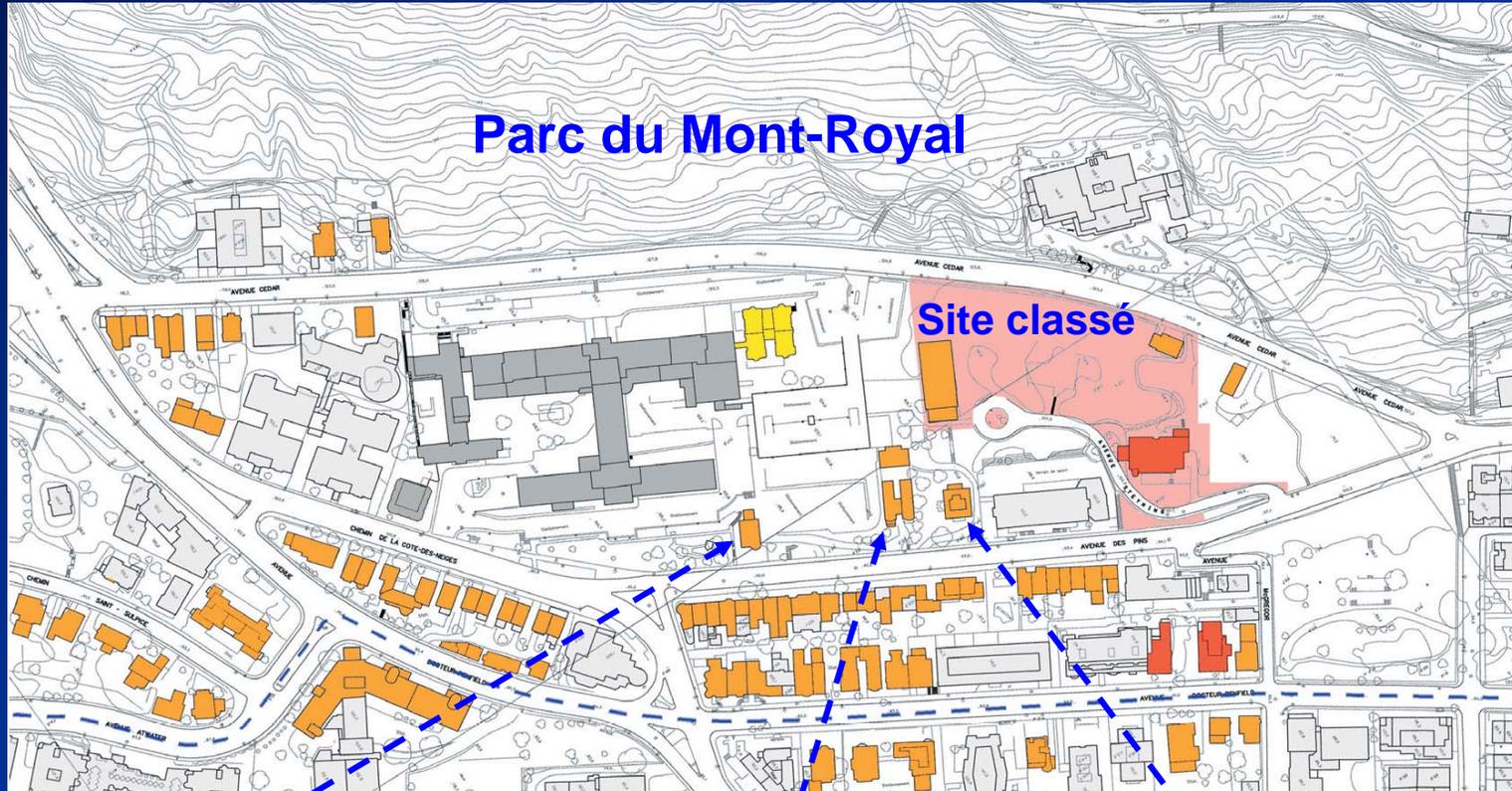
Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2- Évaluation du projet - *Les interfaces*



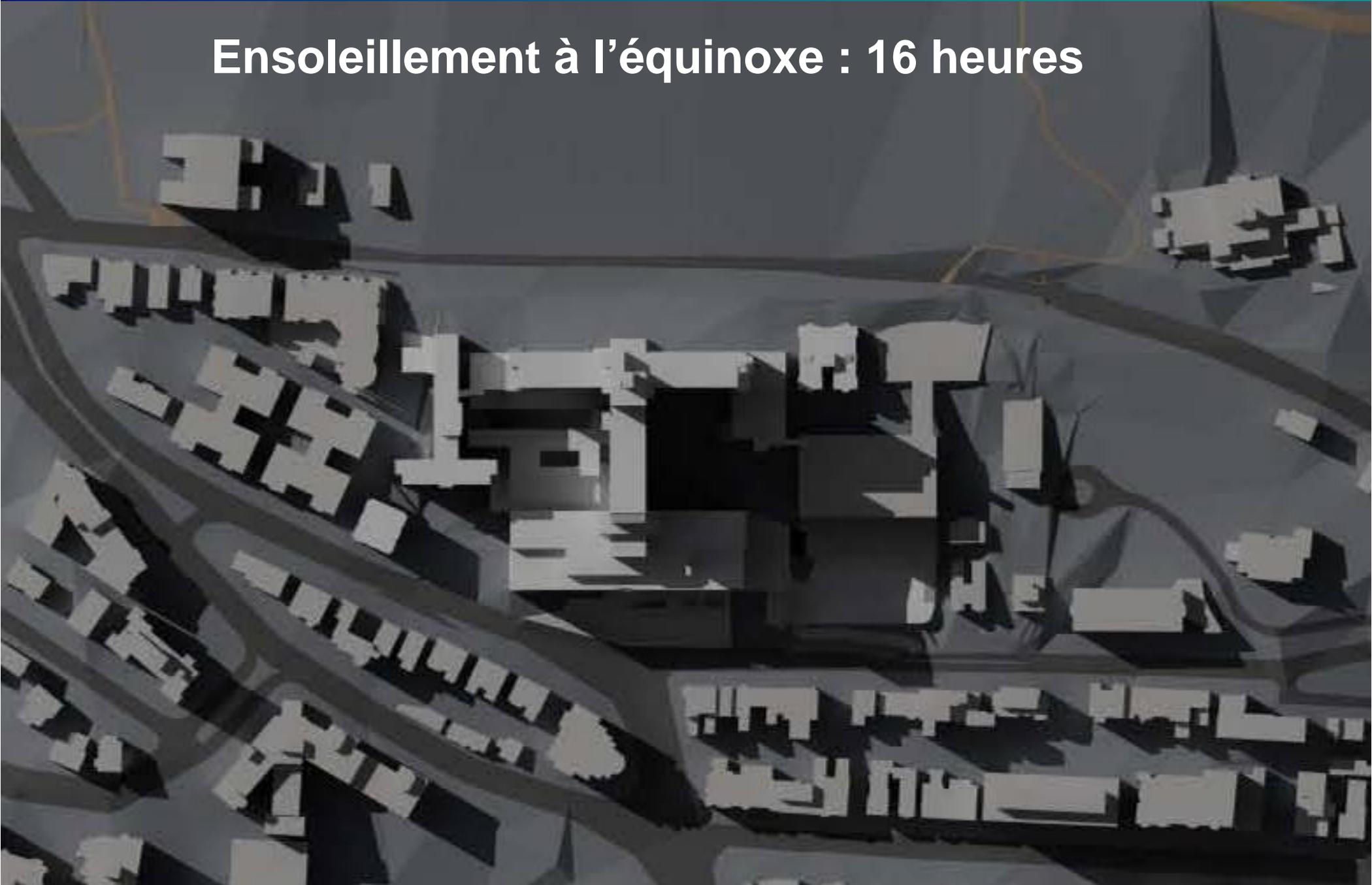
Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2- Évaluation du projet - *Les interfaces*



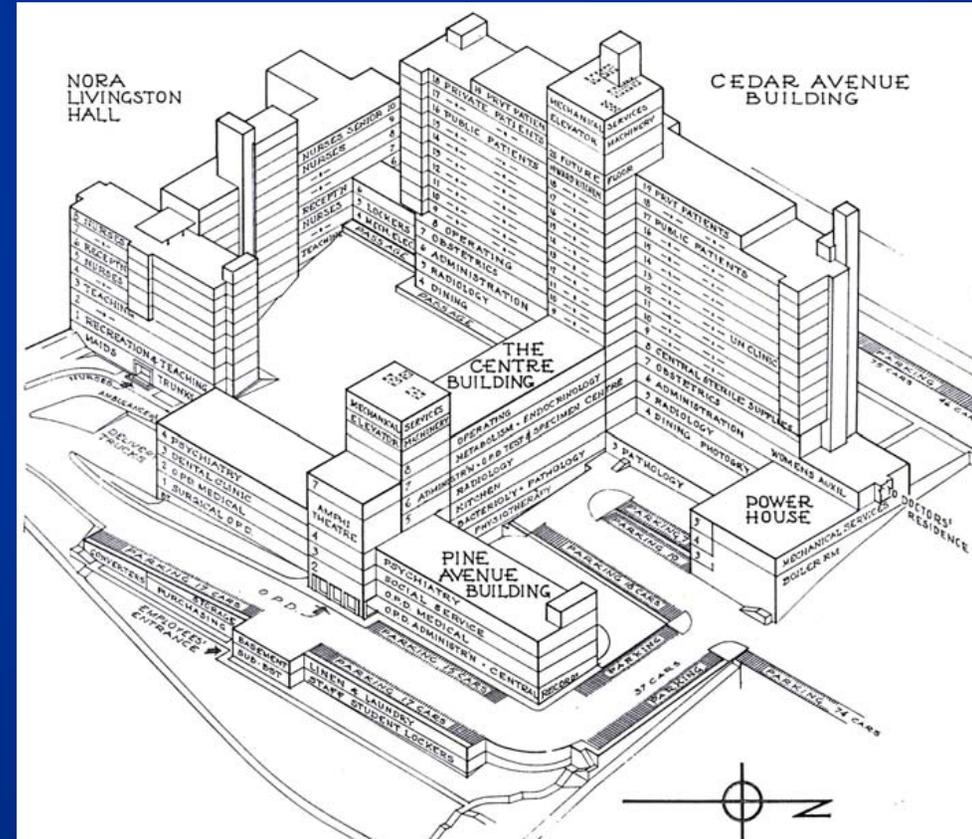
2- Évaluation du projet - *Les interfaces*

Ensoleillement à l'équinoxe : 16 heures



2- Évaluation du projet - *Implantation et volumétrie*

Le projet d'agrandissement s'inscrit dans le plan original du complexe hospitalier



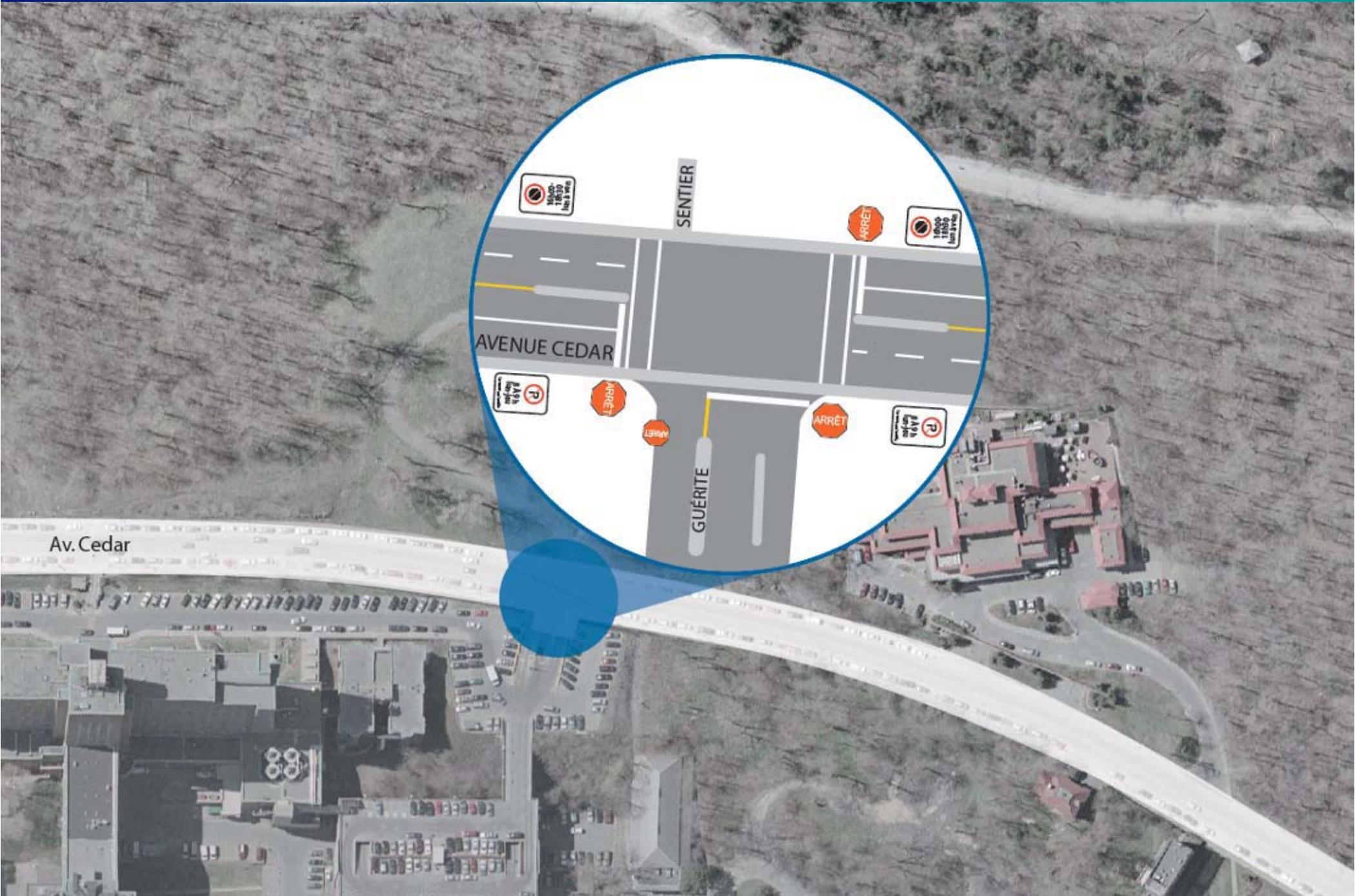
Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

2- Évaluation du projet - *Accessibilité et sécurité*

- Accès de plain-pied par l'avenue des Pins
- Sortie avenue Cedar
- Offre de stationnement
- Offre en transport collectif



2- Évaluation du projet - *Accessibilité et sécurité*



2- Évaluation du projet - *Accessibilité et sécurité*

Offre de
stationnement

90 perdues

243 perdues

Existants : $815 + 243 = 1058$

Perdues : $90 + 243 = 333$

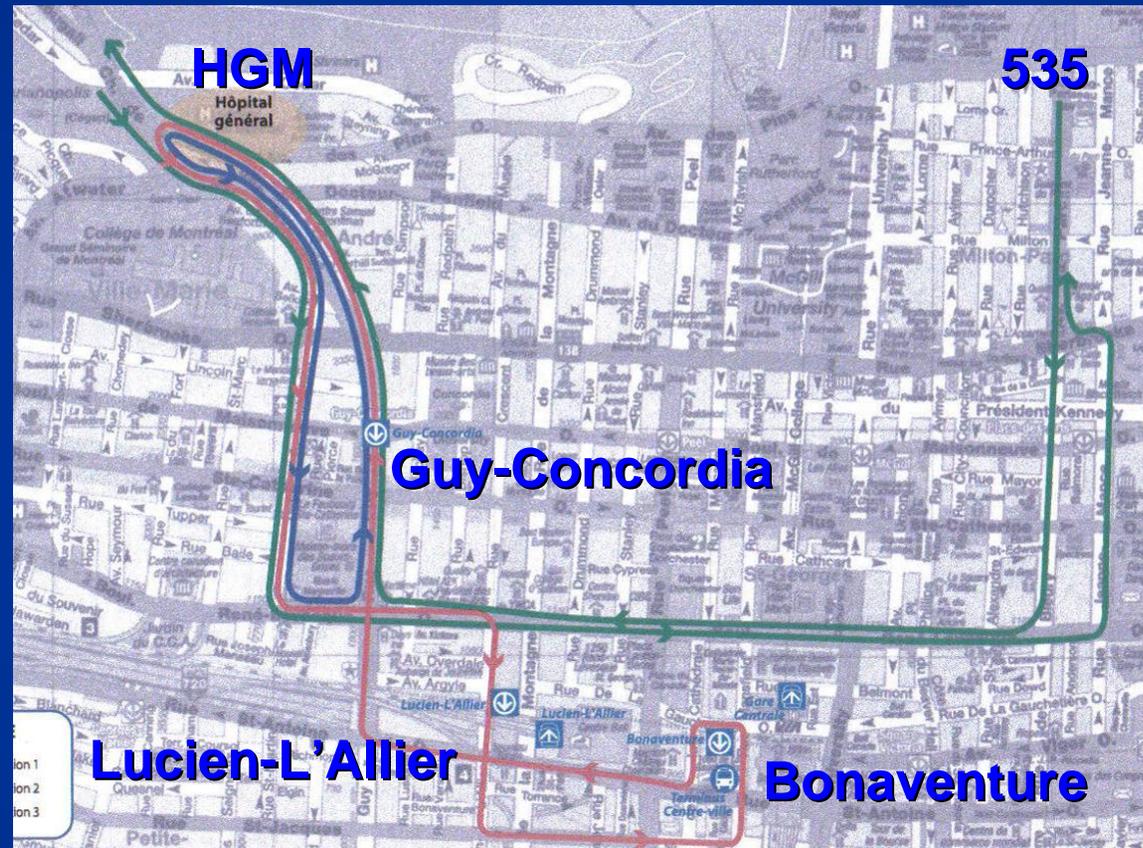
Projetées : 987

Différence : $1058 - 987 = 71$

2- Évaluation du projet - *Accessibilité et sécurité*

Trois options d'amélioration du transport collectif

- Devancement du service du R-Bus 535 le matin
- Navette station de métro Guy-Concordia
- Navette station de métro Bonaventure/Lucien-L'Allier/Guy-Concordia



2- Évaluation du projet - *La végétation*



- Bois des Bénédictins est préservé
- Plantation de 210 arbres et de 400 arbustes
- Création de toits verts

2- Évaluation du projet - *Intégration architecturale*

- L'intégration architecturale et paysagère est encadrée par des normes et des critères
 - Prévoit la réutilisation d'éléments de façade (ailes A et B) ;
 - Lignes directrices relativement au traitement contemporain des volumes ajoutés ;
 - Aménagement de liens piétons entre Des Pins et Cedar
 - Réduction significative des surfaces asphaltées le long de Cedar
 - Prescription sur le nombre et le calibre des arbres et arbustes



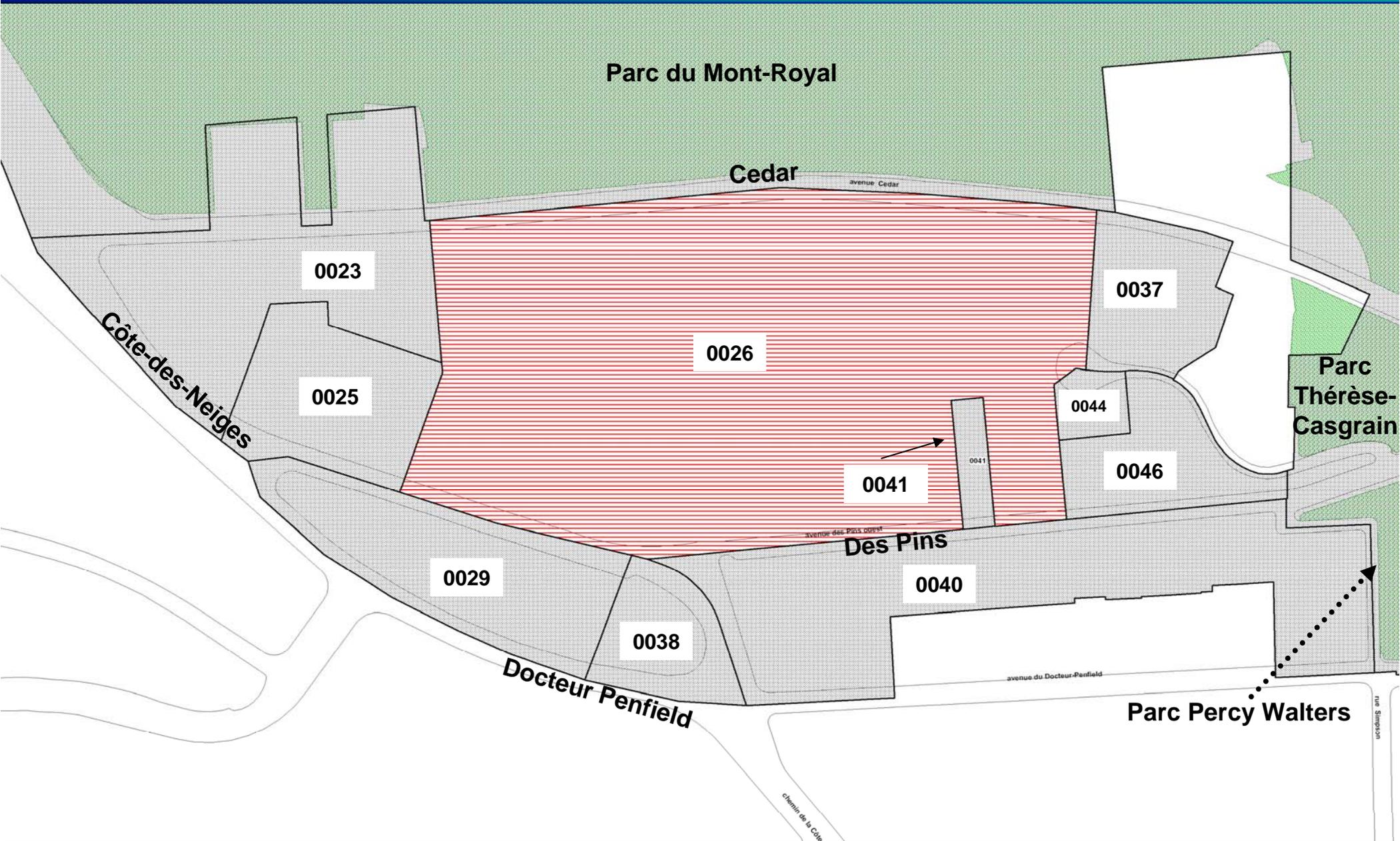
3- Étapes à venir - *Processus référendaire*

- Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
- Adoption du second projet de règlement par le conseil municipal
- Avis public de participation à une demande d'approbation référendaire par les personnes « intéressées » des zones concernées
- 12 signatures sont nécessaires pour « ouvrir » une zone en vue de la tenue d'un registre
- Dépôt des résultats de la demande de participation et adoption finale du règlement par le conseil municipal
- Tenue d'un registre s'il y a lieu
- Le cas échéant, avis public et tenue d'un référendum

3- Étapes à venir - *Processus référendaire*

- Les éléments pouvant être soumis à l'approbation référendaire sont :
 - La hauteur en mètres (art. 5 et 6)
 - Le nombre d'unités de stationnement (art. 8)
 - Le nombre d'unités de chargement (art. 10)

3- Étapes à venir - Processus référendaire



MERCI !